

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DE LA 24<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL  
NATIONAL DE LA ROUTE**

\*\*\*\*\*

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE**, a présidé le mardi 19 janvier 2021 dès 10 heures, la 24<sup>ème</sup> session du Conseil National de la Route (CONAROUTE), avec pour thème central « *l'exploitation des réseaux des concessionnaires face aux impacts des projets routiers et des voiries urbaines* ».

Au cours de cette session, le Ministre des Postes et Télécommunications, le Ministre de l'Eau et de l'Energie, le Ministre des Travaux Publics, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain ainsi que le Ministre des Marchés Publics, se sont tour à tour appesantis sur les solutions envisagées pour une mise en cohérence des interventions en matière de voirie et réseaux divers.

Dans son propos liminaire, le Premier Ministre a relevé la nécessité pour tous les acteurs concernés de se conformer aux dispositions du décret n°2014/0521/PM du 19 mars 2014 portant réglementation des interventions en matière de voirie et réseaux divers en milieu urbain. L'objectif étant d'éviter, d'une part, les retards observés dans la réalisation de nombreux projets routiers en raison des contraintes liées au déplacement des réseaux d'eau, d'électricité ou de télécommunications, et d'autre part, les dégradations récurrentes des réseaux installés par les différents concessionnaires.

A l'issue du rapport du Secrétaire Permanent du CONAROUTE sur l'exécution des directives issues de la 23<sup>ème</sup> session de cette instance, le Ministre des Postes et Télécommunications a préconisé la mise en place d'une plateforme commune de partage d'informations et de concertation, pour une meilleure planification des travaux engagés par les différents maîtres d'ouvrages, ainsi que la prise en compte des dépenses liées au déplacement des réseaux de télécommunications dans les budgets des projets routiers envisagés.

Intervenant à sa suite, le Ministre de l'Eau et de l'Énergie a insisté sur la nécessité pour les administrations publiques en charge des travaux routiers et des voiries urbaines, de transmettre leurs programmes d'intervention aux concessionnaires dès le début de chaque exercice budgétaire, conformément aux dispositions du décret du 19 mars 2014 susvisé.

Afin de garantir la mise en cohérence des différentes infrastructures sur l'emprise routière, le Ministre des Travaux Publics a, pour sa part, proposé la tenue des concertations permanentes entre les différents acteurs impliqués, le respect des plateformes routières, le déplacement des réseaux par les concessionnaires, ainsi que le recollement et l'archivage des réseaux existants. Il a en outre fait savoir que des outils ont été élaborés pour prévenir les interférences entre les réseaux existants et les travaux à exécuter, à savoir le Guide de Maturation Technique des Projets et les Directives d'Orientation Technique et Méthodologique pour la Construction Routière au Cameroun.

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain a suggéré l'élaboration d'un programme multisectoriel visant à identifier et cartographier tous les réseaux techniques urbains dans les principales villes, ainsi que la construction par les Collectivités Territoriales Décentralisées, des réservations de fourreaux le long des axes routiers, conformément à leurs documents de planification urbaine.

Quant au Ministre des Marchés Publics, il a précisé que le dispositif normatif en vigueur permet de maîtriser les différentes interventions en matière de voiries et de réseaux divers. Il a préconisé entre autres le respect des normes existantes dans la mise en œuvre des réseaux divers, la sensibilisation des administrations concernées à la conception d'ouvrages tenant compte de l'existant et des interventions ultérieures, ainsi que l'application systématique des sanctions pécuniaires ou pénales à l'encontre de tout destructeur de la voirie et des réseaux divers.

Au terme de ces présentations, les membres du Conseil ont suivi les contributions complémentaires des Directeurs Généraux de CAMTEL, CAMWATER et ENEO.

A l'issue des échanges, le Chef du Gouvernement a prescrit à tous les maîtres d'ouvrages en charge de la réalisation des projets routiers, de procéder à la budgétisation systématique des prestations liées au déplacement des réseaux, en liaison avec les concessionnaires concernés. Plus spécifiquement, le Premier Ministre a demandé au Ministre en charge de l'aménagement du territoire, d'assurer la coordination de la mise à jour des plans des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications, en relation avec les administrations et les concessionnaires.

Le Conseil s'est achevé à 12 h 50 mn. -

Yaoundé, le 19 JAN 2020

*Le Secrétaire Général  
des Services du Premier Ministre,*

**FOUDA Séraphin Magloire**

